ÉTHIQUE DE PLEIN AIR POUR LES RIVIÈRES



1. PRÉPAREZ-VOUS ET PRÉVOYEZ

- → Informez-vous sur les rivières que vous prévoyez visiter, notamment sur la règlementation et les permis.
- → Planifiez votre excursion à l'aide d'un quide des rivières et d'une carte.
- → Préparez la sortie de façon à croiser des cours d'eau aux débits adaptés aux aptitudes de votre groupe.
- → Préparez-vous à une météo extrême, aux dangers et aux urgences.
- → Planifiez votre excursion en évitant les périodes d'affluence.
- → Remballez votre nourriture pour éliminer les emballages commerciaux inutiles et réduire vos déchets.

2. UTILISEZ LES SURFACES DURABLES

- → Surfaces durables : sentiers et campings existants, roches, gravier et sable.
- → Trouvez votre site au lieu d'en créer un. Évitez de modifier un site de camping.
- → Choisissez un site de camping assez grand pour votre groupe.

Dans les zones fréquentées

- → Concentrez vos activités dans les sentiers, les sites de camping et les débarcadères existants et aux endroits où il n'y a pas de végétation.
- → Lorsque vous faites du portage ou de la randonnée pédestre, marchez en file indienne au milieu du sentier, même s'il est boueux.

Dans les zones sauvages

- → Dispersez-vous pour éviter de créer des sentiers, campements ou débarcadères.
- → Évitez les endroits montrant de récents signes de dégradation.

3. GÉREZ ADÉQUATEMENT LES DÉCHETS

- → Remportez ce que vous apportez. Inspectez les sites de camping et les aires de repos avant de partir. N'y laissez aucun déchet ou reste de nourriture.
- → Utilisez les toilettes existantes.
- → S'il n'y a pas de toilettes, utilisez un dispositif sanitaire portable pour rapporter les rejets solides. Sinon, déposez les excréments dans des trous de 15 à 20 cm de profondeur creusés à au moins 70 m de tout campement, sentier, cours d'eau ou étendue d'eau. Renseignez-vous sur les règlements locaux.
- → Pour laver la vaisselle ou vous laver, utilisez seulement de petites quantités de savon biodégradable et transportez l'eau souillée à au moins 70 m de tout cours d'eau ou de toute étendue d'eau. Filtrez les eaux usées et dispersez-les.

4. LAISSEZ INTACT CE QUE VOUS TROUVEZ

- → Préservez notre patrimoine : observez, mais ne touchez pas aux objets historiques et culturels.
- → Laissez les pierres, les plantes et tout objet naturel tels que vous les avez trouvés.
- → Ne construisez pas de structures ou de mobilier. Ne creusez pas de tranchées.
- → Éviter d'introduire des espèces non indigènes, notamment des appâts vivants, en nettoyant votre équipement entre chaque excursion.

5. MINIMISEZ L'IMPACT DES FEUX

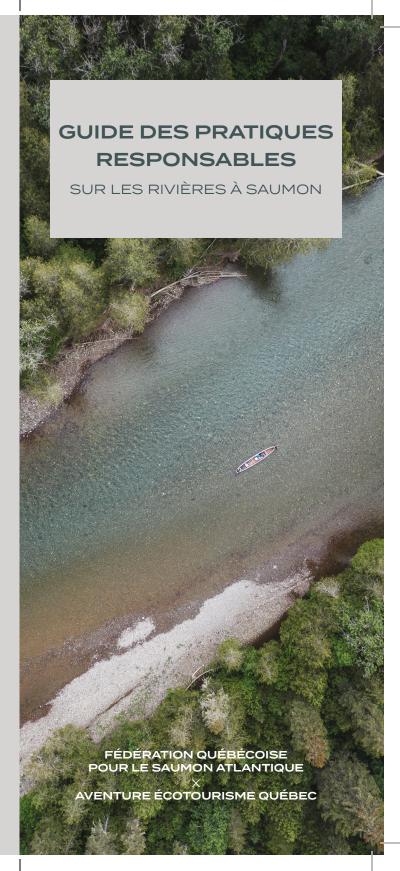
- → Les feux de camp ont un impact irrémédiable sur le paysage. Utilisez un réchaud pour cuisiner et une lanterne à bouqie pour vous éclairer.
- → Là où les feux sont autorisés, utilisez les foyers existants.
- → Faites des petits feux de bois mort seulement, pris au sol et cassable à la main
- → Sur la plage ou la bande riveraine, faites le feu dans un trou peu profond. Retirez les cendres du trou puis emportez les cendres refroidies et dispersez-les.
- → Brûlez complètement le bois ou le charbon, assurez-vous que le feu est bien éteint, puis emportez les cendres refroidies ou dispersez-les.

6. RESPECTEZ LA VIE SAUVAGE

- → Observez la faune à distance. Ne suivez et n'approchez jamais un animal sauvage.
- → Ne nourrissez jamais un animal sauvage, car cela peut nuire à sa santé, altérer son comportement et l'exposer à des prédateurs ainsi qu'à d'autres dangers.
- → Gardez vos animaux domestiques en laisse ou laissez-les à la maison.
- → Évitez de déranger la faune durant les périodes de vulnérabilité, notamment pendant la reproduction, la nidification ou lors de pénuries de nourriture.

7. RESPECTEZ LES AUTRES VISITEURS

- → Soyez respectueux envers les autres visiteurs et la qualité de leur expérience.
- → Respectez le personnel industriel ou commercial en évitant leurs lieux de travail.
- → Informez d'autres visiteurs sur vos plans en rivière ou en camping.
- → Laissez les grands sites de camping aux groupes plus nombreux que le vôtre.
- → Évitez de camper ou de manger près des principaux rapides où se font la reconnaissance et le portage.
- → Les embarcations non motorisées ont une priorité de passage sur les bateaux à moteur. Les bateaux plus lents doivent garder la droite.
- → Les sons portent bien sur l'eau : laissez régner ceux de la nature.



Afin de rendre votre expérience des plus agréables et de favoriser l'harmonie entre les différents usagers, vous êtes invités à respecter quelques règles de conduite sur les rivières à saumon.





AUX CANOTEURS ET KAYAKISTES

- → Des codes de sécurité pour la navigation en rivière existent chez Canot Kayak Québec. Respectez ces recommandations pour assurer votre sécurité et celle des autres usagers. Certaines rivières ou sections de rivières sont plus difficiles à naviguer que d'autres. N'hésitez pas à recourir à des services de guides professionnels au besoin.
- → Informez-vous de la règlementation en vigueur sur le plan d'eau que vous désirez fréquenter. Un droit d'accès quotidien (enregistrement) est parfois obligatoire pour la descente en embarcation sur les rivières à saumon.
- → Attachez vos effets personnels dans votre embarcation en tout temps. Un chavirement est imprévisible, il est donc important que tous vos effets (incluant vos déchets) soient attachés afin d'éviter qu'ils ne se retrouvent au fond de la rivière. Un baril, un sac étanche ou un sac à filet peuvent vous faciliter la tâche.
- → Procurez-vous une carte de la rivière avec la localisation des fosses.
- → Sur les rivières à saumon, les fosses sont souvent indiquées à l'aide d'une affiche portant un numéro. À l'approche de ces dernières, demeurer silencieux et le plus près possible des berges, tout en évitant les mouvements brusques afin de ne pas déranger les saumons qui s'y reposent.
- → Avant de vous baigner dans une fosse à saumon, vérifier qu'aucun pêcheur n'y pratique son activité et qu'aucune signalisation ne vous l'interdise.
- → Notez toutefois qu'il est possible de se baigner en tout temps dans les tronçons de rivières qui ne sont pas des fosses à saumon.
- → Autant que possible, pratiquez les activités de descente en embarcation entre 9 h et 17 h. Vous pourrez ainsi effectuer votre activité en toute quiétude et favoriser l'harmonie entre les différents usagers.
- → La pêche au saumon débute entre le 15 mai et le 1er juillet et se termine le 15 ou le 30 septembre selon les rivières afin de minimiser le dérangement du poisson lors de l'activité de fraie. Les plaisanciers qui font une activité de descente après cette date devraient s'informer auprès de l'organisme gestionnaire de la rivière si des frayères ou des endroits sensibles sont à considérer.



À L'ENSEMBLE DES USAGERS

- → Respectez les propriétaires riverains. Utilisez les sentiers et les aires d'arrêts désignés et évitez d'être bruyant aux abords des propriétés privées.
- → Rappelez-vous qu'il y a plusieurs types d'usagers sur une rivière à saumon. Pour éviter tout accident ou mauvaise surprise, signalez votre présence avec respect et courtoisie aux autres utilisateurs.
- → Lorsque celles-ci sont mises à votre disposition, utilisez les aires d'arrêt prévues pour les plaisanciers. Dans un esprit de saine cohabitation, partagez les différentes installations avec tous les usagers de la rivière.



AUX PÊCHEURS

- → Des codes d'éthique pour pêcheurs existent sur la majorité des rivières à saumon. Respectez le code d'éthique en vigueur sur la rivière que vous fréquentez afin de favoriser une cohabitation harmonieuse entre tous les utilisateurs.
- → Autant que possible, pratiquez les activités de pêche dans les meilleures fenêtres d'opportunités, soit tôt le matin (jusqu'à 9 h) et en soirée (à partir de 17 h). Vous pourrez ainsi effectuer votre activité en toute quiétude et favoriser l'harmonie entre les différents usagers.
- → Dans un esprit de saine cohabitation, partagez les différentes installations avec tous les usagers de la rivière.



AUX CANOTEURS ET KAYAKISTES

À l'approche d'un pêcheur...

- → Signalez votre présence au pêcheur (visuellement ou à l'aide d'un sifflet).
- → Si la situation vous le permet, pagayez lentement ou laissez-vous porter par le courant, en douceur et sans bruit.
- → Analysez visuellement la situation et déterminez les différents passages sécuritaires possibles.
- → Si un pêcheur a ferré un poisson, dans la mesure du possible, arrêtez-vous et attendez que le pêcheur ait fini de ramener le poisson avant de passer.
- → Prenez la direction indiquée par le pêcheur, dans la mesure où vous pouvez le faire de façon sécuritaire.



AUX PÊCHEURS

À l'approche d'un canoteur ou kayakiste...

- → Assurez-vous d'être bien vu.
- → Arrêtez temporairement votre activité pour votre sécurité et celle du canoteur ou du kayakiste.
- → Proposez la zone de passage idéale en pointant la direction à prendre. N'oubliez pas que la priorité d'un canoteur ou d'un kayakiste est sa sécurité. Ils ne suivront vos indications que si elles sont sécuritaires et conviennent à leurs habiletés.
- → Soyez respectueux de tous les usagers, peu importe leur niveau d'expérience.



